

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-REC-GAR-20-28/12/2018

Date de publication : 28/12/2018

### **REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Garanties du recouvrement**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

[REC - Recouvrement](#)

[Sûretés et garanties du recouvrement](#)

[Titre 2 : Garanties du recouvrement](#)

Le présent titre est divisé en quatre chapitres :

- les mesures conservatoires (chapitre 1, [BOI-REC-GAR-20-10](#)) ;
- les sûretés judiciaires (chapitre 2, [BOI-REC-GAR-20-20](#)) ;
- les mesures conservatoires particulières portant sur le fonds de commerce (chapitre 3, [BOI-REC-GAR-20-30](#)) ;
- le cautionnement (chapitre 4, [BOI-REC-GAR-20-40](#)).